



MORT AU DOMICILE rapport police

Par **anna2013**, le 17/12/2012 à 22:02

Bonsoir,

Mon père, âgé, a perdu sa compagne d'un accident domestique.

Elle est tombée de sa fenêtre en faisant de la peinture.ils n'étaient pas mariés et ne vivaient pas ensemble. C'est sa fille qui a été appelée par les voisins qui ont découvert le corps le soir vers 22H.

j'aimerais connaitre et comprendre la procédure suivie par la police dans ce cas précis pour aider mon père qui s'imagine qu'elle s'est suicidée (personne n'y crois sauf lui - je pense qu'il est dans le déni).

La police est venue sur les lieux le soir de la mort après la découverte du corps. Elle a mis la maison sous scellés et au bout de de 4 jours les a levés.

Mon père croit qu'un rapport a été fait et voudrait le lire. Sa fille me dit ne rien avoir. Peut on solliciter le parquet ? comment savoir s'il y a eu rapport ou autopsie ?

Merci pour votre aide